

DELIBERATION N° 90/10-07 - CONSTRUCTION DE 2 COURTS DE TENNIS COUVERTS/AVENANT N° 1

Monsieur KIELISZEK, rapporteur, rappelle à l'Assemblée ses délibérations en date du 18 Septembre 1989 et 2 Avril 1990 concernant la construction de deux courts de tennis couverts.

En cours de chantier, pour des raisons de sécurité, il s'est avéré nécessaire d'adjoindre :

- une porte simple pour l'accès entre les terrains et l'appenti,
- deux portes coulissantes pour la ventilation des locaux pendant la saison estivale.

De plus, le système d'éclairage initialement prévu a été remplacé par un système plus performant et de consommation moindre.

D'autre part, afin de permettre une assise correcte des fondations du bâtiment, il a été demandé à l'entreprise une sur-profondeur.

Le montant de l'ensemble de ces travaux supplémentaires s'élève à 57 730 F T.T.C.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant et à régler les factures correspondant aux travaux supplémentaires pour un montant global de 57 730 F TTC.
- les crédits nécessaires sont inscrits au budget supplémentaire 1990.